



## INFORMATION PATIENTE en MATERNITÉ DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE DU CORONAVIRUS (COVID-19)

Mise à jour en date du 4 septembre 2020

**ATTENTION : du fait de l'évolution rapide des connaissances médicales, ces prises en charges sont susceptibles d'être modifiées fréquemment.**

**→ A partir du déconfinement, la présence du second parent est autorisée en maternité s'il ne présente pas de signes d'infection, et en respectant le confinement, les règles d'hygiène et les mesures barrières.**

**Chaque structure peut adapter ces recommandations en fonction de ses ressources et du contexte épidémique local**

	Si ABSENCE DE SIGNES CLINIQUES* DU PÈRE OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE souhaitant accompagner la patiente	Si SIGNES CLINIQUES* DU PÈRE OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE souhaitant accompagner la patiente
Consultation « indispensable », échographie	Père ou second parent <b>autorisé</b>	<b>Confinement à domicile</b>
Accouchement, Césarienne	Présence <b>possible</b>	
Post-partum	Présence <b>autorisée</b> , <b>Visites autorisées uniquement pour le second parent et la fratrie du nouveau-né en limitant de nombre de présents à 2, port du masque en permanence, lavage des mains SHA</b>	
Si nouveau-né hospitalisé	Présence <b>selon protocole local de néonatalogie</b>	

\* UNE FIEVRE ET/OU UNE TOUX, ET/OU DES SIGNES RESPIRATOIRES  
ET/OU Perte d'odorat sans encombrement nasale, perte de goût, diarrhées > 3 selles molles /jour

**Les téléconsultations** seront possibles pour l'entretien prénatal précoce, les consultations des 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> mois et la consultation d'anesthésie au 8<sup>e</sup> mois. Pour cette dernière, vous pourrez avoir à renseigner un questionnaire par voie électronique.

**AVANT CHAQUE CONSULTATION**, des questions rapides vous seront posées ainsi qu'à votre accompagnant pour vérifier l'absence de signes d'infection. Si une infection à COVID est suspectée chez vous ou votre accompagnant, la consultation sera réalisée et un test de dépistage devra être réalisé en laboratoire.

**Les 3 échographies** seront si possible couplées aux consultations de suivi qui sont réalisées au cabinet de la sage-femme, du gynécologue ou à la maternité (3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7/8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> mois). Si le lieu est adapté et les gestes barrières strictement respectés, la présence d'un accompagnant peut être acceptée pour les échographies. Parlez-en avant avec le professionnel qui assure votre suivi.

Les séances de préparation à la naissance et à la parentalité sont maintenues et peuvent vous être proposées en téléconsultation par votre maternité ou votre sage-femme libérale.

Si vous rencontrez des difficultés pour obtenir vos rendez-vous d'examen, contactez votre sage-femme, votre gynécologue ou votre médecin généraliste. Ne craignez pas de les déranger.

**→ PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES PATIENTES  
ET LEUR ACCOMPAGNANT.**

**→ A PARTIR DU 7<sup>e</sup> MOIS, PORT DU MASQUE CHIRURGICAL RECOMMANDÉ POUR LES PATIENTES**